



Réunion de Conseil Communautaire
Jeudi 17 avril 2014

Etaient présents : Mesdames REMY, VIOSSANGE, DAUZET, GARRELON, Messieurs, BONY, FONROUGE, TERRAIL, DESCOEUR, DIDELOT, PARRA, FABRE Michel, DAYRAL, KLEM, LAYAC, CONSTANT, FALIES, LUSSERT, CHAMBON, LAPEYRE, FOURNIER, CHAMPS, CHASSAGNE, LAFARGE, SEPCHAT, FRAYSSE, DUJOLS, LOUISFERT, FABRE Jean-Marie, BENECH, LACHAZE, LESPINE, PASSENAUD, VERDIER, BESSON, MEYDIEU, ROURE, JOUDRIER, FAURE Bruno, ROCHETTE, BORNE, FAURE Jean-Louis, FRUQUIERES.

Absents : Madame MARRONCLE (pouvoir à KLEM), Messieurs DAPON (pouvoir à DESCOEUR), RODDE (pouvoir à Bruno FAURE)

A été désigné secrétaire de séance : Henri DIDELOT

Rappel de l'ordre du jour :

- Election du Président, des Vice-présidents et des membres du bureau,
- Délégations au Bureau et au Président,
- Fixation du régime indemnitaire,
- Désignation des représentants aux différents syndicats et structures :
 - o EPIC,
 - o SIETOM,
 - o Parc Naturel des Volcans d'Auvergne,
 - o Syndicat Mixte du Marché au cadran.

Henri DIDELOT, doyen des conseillers communautaires ouvre la séance et accueille les nouveaux élus.

1. **Election du Président, des Vice-présidents et des membres du bureau**

a. **Election du Président :**

Le candidat unique : Bruno FAURE (St Projet de Salers)

➔ Bruno FAURE est élu à la majorité absolue au premier tour (45 votants : 37 Bruno FAURE, 8 blancs)

b. **Nombre de vice-présidents et membres du bureau :**

➔ Les élus approuvent, à l'unanimité la proposition du président, fixent le nombre de vice-présidents à 6 et le nombre de membres du bureau à 6.

c. Election des Vice-présidents :

1^{er} Vice Président :

Le candidat unique : DUJOLS André

→ André DUJOLS est élu vice président à la majorité absolue au premier tour (45 votants : 4 blancs, 41 DUJOLS)

2nd Vice Président :

Le candidat unique : BONY Jean-Yves

Jean-Yves BONY est élu vice président à la majorité absolue au premier tour (45 votants : 5 blancs, 40 BONY)

3^e Vice Président :

Le candidat unique : DESCOEUR François

→ François DESCOEUR est élu vice président à la majorité absolue au premier tour (45 votants : 6 blancs, 39 DESCOEUR)

4^e Vice Président :

Le candidat unique : LACHAZE François

→ François LACHAZE est élu vice président à la majorité absolue au premier tour (45 votants : 9 blancs, 36 LACHAZE)

5^e Vice Président :

Le candidat unique : LAFARGE Christian

→ Christian LAFARGE est élu vice président à la majorité absolue au premier tour (45 votants : 8 blancs, 37 LAFARGE)

6^e Vice Président :

Le candidat unique : MEYDIEU Martial

→ Martial MEYDIEU est élu vice président à la majorité absolue au premier tour (45 votants : 12 blancs, 33 MEYDIEU)

d. Election des six membres du bureau :

Délégué :

Le candidat unique : FALIES Patrice

→ Patrice FALIES est élu membre du bureau à la majorité absolue au premier tour (45 votants : 5 blancs, 40 FALIES)

Délégué :

Le candidat unique : FABRE Michel

→ Michel FABRE est élu membre du bureau à la majorité absolue au premier tour (45 votants : 12 blancs, 33 FABRE)

Délégué :

Le candidat unique : FAURE Jean-Louis

→ Jean-Louis FAURE est élu membre du bureau à la majorité absolue au premier tour (45 votants : 10 blancs, 35 FAURE)

Délégué :

Le candidat unique : JOUDRIER Régis

→ Régis JOUDRIER est élu membre du bureau à la majorité absolue au premier tour (45 votants : 9 blancs, 36 JOUDRIER)

Délégué :

Le candidat unique : ROCHETTE Albert

→ Albert ROCHETTE est élu membre du bureau à la majorité absolue au premier tour (45 votants : 6 blancs, 39 ROCHETTE)

Délégué :

Les candidats : PARRA Jean-Noël, SEPCHAT Marc

Nombre de votants : 45, Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

L'élection à bulletin secret a eu pour résultats : 4 blancs, 25 PARRA, 16 SEPCHAT

→ Jean-Noël PARRA est élu membre du bureau à la majorité absolue au premier tour (45 votants : 4 blancs, 25 PARRA, 16 SEPCHAT)

2. Délégations au Bureau et au Président.

→ Les élus, à l'unanimité, donne délégation au Président, pendant la durée de son mandat, conformément à l'article L5211-1 du CGCT, pour :

- passer les contrats de locations, d'assurances et de maintenance;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges;
- fixer les rémunérations et régler le frais et honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la Communauté de Communes notifier aux expropriés et de répondre leurs demandes ;
- intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadre d'un montant inférieur défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

→ Les élus, à l'unanimité, donne délégation de ses attributions au Bureau, conformément à l'article 5211-10 du CGCT, à l'exception :

- du vote du budget et de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;

- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- des mesures relatives à la procédure d'inscription d'office d'une dépense obligatoire ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- des dispositions portant orientation en matière de l'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la ville.

Lors de chaque réunion du Conseil, le Président rend compte des travaux du Bureau.

→ Les élus décident qu'il sera rendu compte verbalement chacune des réunions de la Communauté de Communes, des décisions qui auront été prises par l'application de la présente délibération.

3. Fixation du régime indemnitaire

Le conseil décide ::

- D'attribuer une indemnité de fonction à tous les membres du bureau,
- De verser ces indemnités à chaque bénéficiaire par fraction mensuelle,
- De décider l'automaticité des majorations correspondant à toute revalorisation indiciaire,
- De répartir le crédit global comme suit :
- Pour la fonction de président : un montant d'indemnité mensuelle correspondant à 31% de l'indice de référence IB1015
- Pour la fonction de vice-président : un montant d'indemnité mensuelle correspondant à 10.5% de l'indice de référence IB1015
- Pour la fonction de délégué adjoint membre du bureau : un montant d'indemnité mensuelle correspondant à 5.5% de l'indice de référence IB 1015

→ Les élus à l'unanimité, approuvent la proposition du président, décident de les rendre applicable à partir du 17 avril 2014 et précisent que les crédits nécessaires pour le paiement de ces indemnités sont inscrits au budget primitif 2014.

4. Désignation des représentants aux différents syndicats et structures

Le Président rappelle aux élus que la communauté de communes est membre de plusieurs structures et syndicats dont il faut désigner des représentants.

a. EPIC

→ Les élus, à l'unanimité désignent les conseillers communautaires suivants :

TITULAIRES

FAURE BRUNO

FAURE JEAN-LOUIS

CHAMBON LOUIS

SUPPLEANTS

BORNE JEAN-CHRISTOPHE

LAPEYRE ABEL

FRAYSSE JEAN-LOUIS

JOUDRIER REGIS
 FALIES PATRICE
 FRUQUIERES JEAN-PIERRE
 GARRELON ISABELLE
 CHASSAGNE JACQUES
 LAYAC JEAN-LOUIS
 TERRAIL PASCAL

DAPON JEAN-LOUIS
 BENECH MARC
 FABRE MICHEL
 DUJOLS ANDRE
 VIOSSANGE MONIQUE
 ROCHETTE ALBERT
 PARRA JEAN-NOEL

Le Président de l'EPIC est Bruno FAURE, Président de la communauté de communes.

b. SIETOM

→ Les élus, à l'unanimité, désignent les membres suivants :

TITULAIRE	SUPPLEANT	COMMUNE
BONY	FONROUGE	ALLY
DAPON	DIDELOT	ANGLARDS
CHASTAN	PARRA	BARRIAC
FABRE	BOUSQUET	BESSE
DAYRAL	BREUIL	BRAGEAC
KLEM	DELBOS	CHAUSSENAC
LAYAC	LABASTROU	ESCORAILLES
CONSTANT	MAGNE	FONTANGES
GUIBERT	FALIES	FREIX ANGLARDS
DEGOUL	LUSSERT	GIRGOLS
CHAMBON	ANTIGNAC	LE FALGOUX
LAPEYRE	CHAMBON	LE FAU
FOURNIER	ROCHE	LE VAULMIER
CHAMPS	REMY	PLEAUX
FRAYSSE	DAUZET	SAINT BONNET
LOUISFERT	GARRELON	SAINT CERNIN
FABRE	GRELIER	SAINT CHAMANT
BENECH	GOUTEUX	SAINT CIRGUES
LESPINE	PASSENAUD	SAINT ILLIDE
VERDIER	PENTECOTE	SAINT MARTIN CES
BESSON	MEYDIEU	SAINT MARTIN VX
GENEIX	JOUDRIER	SAINT PAUL
LAFON	FAURE	SAINT PROJET
RODDE	ASTIER	SAINT VINCENT
ARVIS	ROCHETTE	SAINTE EULALIE
FAURE	BORNE	SALERS
CADOZ-POURPUECH	FRUQUIERES	TOURNEMIRE

c. Parc Naturel des Volcans d'Auvergne

→ Les élus, à l'unanimité, désignent François DESCOEUR en tant que représentant titulaire de la communauté de communes au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Et Monsieur Jean-Pierre FRUQUIERES, comme suppléant.

d. Syndicat Mixte du Marché au cadran

→ Les élus, à l'unanimité, désignent Monsieur Jean-Louis LAYAC en tant que représentant titulaire de la communauté de communes au Syndicat Mixte du Marché au Cadran de Mauriac. Et Monsieur Jean-Pierre FRUQUIERES, comme suppléant.